



Règlement du Conseil de la Ville  
de Richmond

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**  
**VILLE DE RICHMOND**

L'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond a eu lieu au Centre communautaire, situé au 820, rue Gouin, le lundi 2 mai 2022 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également la conseillère Katherine Dubois, les conseillers Guy Boutin, André Bussière, Clifford Lancaster, Charles Mallette, le directeur général, Rémi-Mario Mayette, de même que le directeur général adjoint Louis-Philippe Caron. Le conseiller Gérard Tremblay est absent.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 302**  
**ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 205 ET 249**

**ATTENDU QUE** la Ville de Richmond avait adopté le règlement numéro 205 relatif à un programme d'aide financière à la conservation du cadre bâti ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Richmond avait adopté le règlement numéro 249 relatif au programme de revitalisation du cadre bâti au centre-ville ;

**ATTENDU QU'**après une évaluation desdits règlements, le conseil municipal est d'avis que ces règlements doivent être abrogés ;

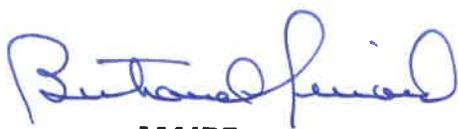
**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil du 4 avril 2022 ;

**ATTENDU QU'**un projet du règlement a été présenté à la séance régulière du conseil du 4 avril 2022 ;

**POUR CES MOTIFS**, le conseil décrète ce qui suit:

- 1) Que le règlement numéro 205 intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 205 RELATIF À UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA CONSERVATION DU CADRE BÂTI » soit, par la présente, abrogé.
- 2) Que le règlement numéro 249 intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 249 PROGRAMME DE REVITALISATION DU CADRE BÂTI AU CENTRE-VILLE » soit, par la présente, abrogé.
- 3) Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À RICHMOND (QUÉBEC)** Ce 2<sup>e</sup> jour de mai 2022.

  
**MAIRE**

  
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**



**Règlement du Conseil de la Ville  
de Richmond**

Je, Rémi-Mario Mayette, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Richmond, certifie, par la présente, que le présent règlement est une vraie copie de l'original passé à la date ci-haut mentionnée. L'original étant gardé au Bureau de la Ville.

Rémi-Mario Mayette, OMA  
directeur général et  
secrétaire-trésorier